



Déclaration préliminaire de l'UNSA Education au CDEN de l'Hérault
Mardi 8 mars 2016

Monsieur Le Préfet,
Madame La Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les personnels de la Direction des Services
Départementaux,
Mesdames et Messieurs Les membres du CDEN de l'Hérault,

Avant que le Comité Départemental ne débute l'examen de son ordre du jour, l'UNSA Education souligne avec satisfaction la priorité à l'enseignement primaire affichée et la reconnaissance de la situation démographique et socio-économique du département de l'Hérault. Par contre la dotation dans les collèges n'est pas à la hauteur des recommandations ministérielles et nous le regrettons vivement.

Cependant la répartition des moyens d'enseignement proposée, dans le 1^{er} et 2nd degré, même si de nombreuses modifications ont été prises en compte, nous oblige à nous interroger sur les objectifs visés.

En effet, dans le 1^{er} degré, alors que l'Hérault porte l'essentiel de la croissance démographique de notre académie, il n'est pas concevable qu'une trentaine de postes seulement sur 200 soit consacrée à la prise en compte de la hausse démographique, provoquant ainsi des fermetures de classes dans les zones les plus rurales du département ou les plus défavorisés de l'ouest héraultais sans pour autant permettre l'ouverture de classes lorsque les seuils pratiqués en 2015 sont atteints.

Alors que les trois dernières dotations départementales étaient positives et que la dotation 2016 en postes est une des plus importantes des départements métropolitains, les conditions d'enseignement se dégraderont dans bon nombre d'écoles à la rentrée 2016. Les enseignants attendent mieux de la Refondation de

l'Ecole que la création d'une réserve importante de postes pour parer aux situations de sureffectifs de rentrée. De nombreuses décisions d'ouverture de classes pourraient d'ores et déjà se prendre et l'UNSA Education réitère ici sa demande d'un prochain comité technique au mois de juin.

Quant au 2nd degré, l'UNSA Education regrette que la répartition des moyens dans les collèges de l'Hérault ait surtout été faite pour maintenir les DGH, sans réellement prendre en compte les besoins des établissements pour faire face aux difficultés scolaires et sociales des élèves, alors que l'autonomie accrue les y encourage. Tout comme elle regrette que les catégories de collèges créées l'an dernier, n'aient pas du tout été prises en compte cette année, en dehors de l'éducation prioritaire.

Enfin, concernant le « plan pour la mixité » souhaité par la Ministre et pour lequel le département de l'Hérault s'est porté volontaire, il semble se résumer à ce jour, à la juxtaposition de dispositifs et d'options, en réponse à la médiatisation du collège Las Cazes. L'UNSA Education dénonce une nouvelle fois le manque chronique d'ambition et de courage politique sur l'épineuse question de la mixité sociale et scolaire dont souffre notre département. Pour l'UNSA Education, il est illusoire de penser qu'en multipliant à l'excès les options et dispositifs divers on fera revenir des élèves qui fuient leur secteur, une telle décision allant d'ailleurs à contre-courant de l'esprit de la réforme.

Alors que le dialogue social est en grande tension dans notre pays, il est indispensable que le service Public d'Education puisse mener à bien ses missions dans le département, notamment en favorisant la mixité des publics en son sein, ou en garantissant l'effectivité de la santé scolaire dans les territoires les plus stigmatisés.

En organisation responsable et réformiste, l'UNSA Education de l'Hérault souhaite des réponses et sera très attentive à toutes ces interrogations émanant de nos collègues.